



REGLEMENT TRAIL DE BAZIEGE (TBZ) SURVIVOR III

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le TBZ Survivor est une course organisée par l'association de gymnastique volontaire de Baziège (AGVB), qui se déroulera le Samedi 24 Janvier 2026.

Le départ de la course est fixé dans en haut de la cote de Montesserre au niveau du zoo privé à Baziège à 16h.

ARTICLE 2 : PARCOURS ET REGLE DE L'EDITION

Une seule boucle de 8,2km avec 120D+, qui emprunte un parcours nature autour de Baziège composé de chemins et de routes.

Le départ et l'arrivée sont situés devant le zoo privé de Baziège en haut de la cote de Montesserre. Le nombre de dossards attribué est limité à 400.

La boucle doit être parcourue en moins d'une heure de temps afin de pouvoir prendre le départ de la prochaine. En cas de chrono supérieur à l'heure, la puce de chronométrage devra être rendue.

Seule une boucle effectuée en moins de 1h20 sera comptabilisée.

Les départs seront donnés à chaque début d'heure, 16h, 17h, 18h, etc... jusqu'à élimination de tous les participants. Pour des raisons d'organisation la course sera néanmoins arrêtée le Dimanche à 6h quelle que soit le nombre de coureur encore en course.

La course n'est pas ouverte aux canicross. Toute assistance pendant la boucle est interdite.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de nécessité.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT et INSCRIPTIONS

Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

Les inscriptions se font :

- par internet via la plateforme Chrono-Start avec paiement sécurisé par carte bancaire. (frais bancaires additionnels)

Pas d'inscription pour les courses le jour de l'évènement.

L'organisation ne gère pas de liste d'attente. Une fois complète, la course est clôturée.

En raison de son format spécifique, la course n'est ouverte qu'aux catégories espoirs et plus, soit nés en 2006 et avant.

Le montant de l'inscription de la course est fixé au tarif de 30€ (frais bancaire à la charge de l'organisation).

Tout engagement est ferme et définitif et ne donne lieu à aucun remboursement en cas de non-participation.

IMPORTANT :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées.

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

ARTICLE 4 : DOSSARDS

Limités à 400, les dossards seront retirés sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité :

Le Vendredi 23 Janvier

- au magasin Rrunning Toulouse à Balma Gramont de 16h à 19h.

Le Samedi 24 Janvier

- de 10h à 12h à la Halle de Baziège.
- de 15h à 16h sur le lieu de départ au zoo privé de Baziège.

ARTICLE 5 : SECURITE, RAVITAILLEMENT ET CONSIGNES

Les participants devront respecter les dispositions du code de la route. Aucun véhicule à moteur ne devra accompagner le coureur pendant sa

course. La sécurité routière est assurée par les signaleurs. Le parcours sera balisé (flèches, pancartes et rubalises).

Un poste de ravitaillement sera présent sur le lieu de départ / arrivée de la course. Le reste de la course doit se faire en semi autonomie.

Lors de la restitution de la puce, des tickets nourriture seront distribués pour bénéficier de prestations extérieures prévues.

Des consignes sont mises à disposition en zone libre d'accès rangées par ordre de numéro de dossard, elles seront surveillées pendant tout le déroulement de la manifestation.

Compte tenu du format de la course pouvant s'étaler sur la nuit, tous les coureurs en course pour la boucle de 18h, devront se munir d'un dispositif de signalisation (éclairage, dispositifs à haut facteur de réflexion) efficace.

Un contrôle sera effectué, pour tous les participants encore en course avant la boucle de 18h.

ARTICLE 6 : ASSURANCE & RESPONSABILITES

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une police assurance.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Le fait de s'inscrire autorise les organisateurs et les sites partenaires à publier et diffuser ou utiliser pour la communication de l'association les photos et vidéos prises lors de la manifestation sur le territoire Français et sur son site internet (sauf demande particulière transmise par écrit avant la manifestation).

ARTICLE 7 : CLASSEMENT et RECOMPENSE:

Le chronométrage est réalisé électroniquement par le biais de puce au pied, elle doit être restituée en cas d'arrêt de l'épreuve ou de fin de boucle hors délais (supérieure à 1 heure). En cas de non restitution, le paiement de celle-ci pourra être réclamé par l'organisation.

Le départ est commun à tous les participants à chaque début d'heure.

En cas d'égalité sur le nombre de boucle(s) parcourue(s), le temps de la dernière boucle effectuée départagera les coureurs. Un classement sera donc disponible sur le site Chrono-Start et sur le site du TBZ Trail de Baziège.

Seul le/la grand(e) gagnant(e) « Survivor » recevra un trophée unique.

La 1ère féminine se verra également remettre un prix supplémentaire.

La remise de la récompense aura lieu directement à la fin de l'épreuve, quel que soit l'heure...

Règlement TBZ Survivor 3 v1